

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène
Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE d'AJACCIO (Corse-du-Sud)

Date de l'acte : 30 juillet 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Olivier LE HAY**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jacques, André **PALENC**, en son vivant Retraité, époux de Madame Eliane **DELLAPINA**, demeurant à AJACCIO (20000) route des Sanguinaires La colline du Scudo n°4.

Né à SAIGON (VIETNAM), le 9 mai 1928.

Est décédé à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 25 février 2019.

Madame Eliane **DELLAPINA**, Retraîtée, veuve non remariée de Monsieur Jacques, André **PALENC**, demeurant à AJACCIO (20000) route des Sanguinaires La Colline du Scudo n° 4.

Née à MARSEILLE (13000) le 9 août 1936.

Une parcelle de terre sur laquelle est édifée une maison d'habitation lieudit Pozzaccio

Section CX n°80 pour 25a 00ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire Associé**